

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 466 rendant exécutoire la délibération du Conseil représentatif en date du 31 mars 1948.

n° 466

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 mai 1948

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro  
31 mai 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 5 décembre 1923 déterminant les conditions d'application du décret susvisé notamment en son article 4

**Vu** l'arrêté n° 425. en date du 24 avril 1939 approuvant le plan de lotissement de la région nord du plateau du Marabout

**Vu** le procès-verbal de la Commission de la propriété foncière, en date du 10 mars 1948 : Vu le plan de lotissement ci-annexé signé par M. le commandant de cercle de Djibouti

**Vu** le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis. plus spécialement l'article 46

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 11 mai 1948,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 31 mars 1948 approuvant le plan de lotissement ci-annexé de la partie nord du plateau du Marabout.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEN.**